



HAL
open science

Vers une écologie du projet architectural et urbain

Pascal Amphoux

► **To cite this version:**

Pascal Amphoux. Vers une écologie du projet architectural et urbain. Cycle de conférences "L'architecture est-elle un humanisme?", Académie d'Architecture, Feb 2008, Paris, France. hal-01566645

HAL Id: hal-01566645

<https://hal.science/hal-01566645v1>

Submitted on 21 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Vers une écologie du projet architectural et urbain

Cycle de conférences "L'architecture est-elle un humanisme ?"

Session : Retour sur terre, De l'antériorité du génie du lieu et des impératifs naturels,
Académie d'Architecture, Paris, 21 février 2008

Pascal Amphoux

1. Retour sur terre

Revenir sur terre, c'était hier un problème technique, pour les astronautes qui avaient réussi à photographier la finitude de la planète, ou un problème idéologique pour les babacools en quête d'une source symbolique et imaginaire archétypique. D'un côté la nature devenait maîtrisable et contrôlable, de l'autre elle devenait intouchable et "patrimonialement". Entre le technique et le sensible, « la terre » était dans les deux cas une donnée – c'était **une catégorie établie**, rurale ou naturelle, généralement opposée aux caractères urbains ou aux artefacts.

Revenir sur terre, c'est aujourd'hui un problème pratique pour les architectes, qui doivent relever le défi d'un déplacement de leur compétence à des échelles territoriales de plus en plus vastes. La représentation de la finitude de la terre nous a appris qu'il fallait gérer un écosystème mondial, qui n'est pas plus naturel qu'humain et dont le fonctionnement échappera toujours à une maîtrise totale. Entre le minuscule et le majuscule, « la terre » est désormais "à construire" – c'est **une catégorie en mouvement**, pour laquelle il faut dès lors inventer des concepts nouveaux, qui soient d'une part indépendants de l'échelle à laquelle ils s'appliquent, d'autre part opératoires pour projeter conjointement espaces naturels et espaces bâtis – ou plus précisément les espaces à naturer **et** les espaces à urbaniser.

2. Humanisme

L'humanisme de l'architecture hier était positivement lié à la séparation, de fait, entre la petite et la grande échelle. Celle-ci relevait de territoires qui étaient considérés comme non maîtrisables (relevant de la compétence objectivante du naturaliste ou du statisticien) et du même coup comme une ressource inépuisable (pouvant faire l'objet d'une exploitation extensive, agricole ou aménagiste). La petite échelle relevait au contraire de territoires qui étaient considérés comme maîtrisables puisque bien circonscrits, et comme une ressource périssable qu'il convenait de savoir entretenir ou réhabiliter. Le terrain du projet était défini par une surface strictement délimitée dont il fallait alors, littéralement, tirer parti.

L'humanisme de l'architecture aujourd'hui est systématiquement lié à l'articulation, problématique, entre la petite et la grande échelle. Lorsque l'on dessinait le plan, on devait voir en même temps la coupe ; lorsque l'on dessine le local on doit voir désormais simultanément le global. A la maîtrise d'œuvre chère aux architectes d'hier, doit succéder la **conduite d'œuvre** : un art, humaniste s'il en est, d'articuler les échelles (spatiales et temporelles), de convoquer des acteurs (décideurs et usagers), de garantir la résistance et la qualité de l'espace public (naturel et artificiel) et d'adapter des projets hétérogènes autour de visions précises (et non d'un projet visionnaire).

Le texte qui suit s'inscrit dans la mouvance précédente. Il comprend deux parties :

- la présentation théorique d'un modèle écologique de projection que nous avons développé dans le cadre du lancement de la revue *BrU*, dont le premier numéro avait été construit autour de la notion d'"espace en attente" ;
- la présentation pragmatique d'un projet en cours (2008), un schéma directeur intercommunal portant sur une vision prospective du développement d'un territoire suburbain de grande

échelle dans la région genevoise.

Entre les deux aucune relation déterministe. Le modèle écologique ne constitue pas une théorie qui pourrait être "appliquée" comme une nouvelle recette. C'est par contre une représentation qui "implique" d'autres manières de faire du projet et d'en penser "l'écologie".

3. Espaces en attente

Soit donnée la notion d'"espace en attente" ¹.

Une première approche, que nous qualifierions de morphologique, consiste à la définir comme **une catégorie en soi**. L'hypothèse est simple : « L'attente caractérise un type d'espace particulier ».

Encore faut-il spécifier que l'objet, le sujet et la durée de cette attente peuvent être très divers. On supposera par exemple que l'espace est en attente d'"urbanisation" – mais on pourra rapidement objecter qu'il peut aussi être en attente d'usage, ou de sens, ou de bien d'autres choses... Il faudra ensuite préciser pour qui il est en attente – un promoteur privé, un maître d'ouvrage public, un simple particulier... Il faudra enfin énoncer la durée de l'attente prévue ou instituée – par les règlements d'urbanisme, les échéances électorales, les temps de recours ou de procédures, etc.

Une telle définition, dont on perçoit immédiatement la complexité derrière l'apparente simplicité, induit une représentation conquérante du territoire par laquelle chacun, suivant ses intérêts, peut repérer et classer des "vides urbains" à investir, des parcelles du territoire encore inoccupées, dont il s'agit, disions-nous plus haut, de "tirer parti" : un délaissé routier, une friche industrielle, un interstice urbain, un bâtiment désaffecté, une zone franche, un terrain vague...

On peut alors remarquer que ces distinctions, liées à la forme ou à la fonction, relèvent d'une tradition typo-morphologique classique, dont il faut affirmer la pertinence dans des milieux contrastés : dans un environnement dense (un centre), on aura souvent tendance à dire qu'un espace vide, par contraste, peut être qualifiant ; dans un environnement peu dense (une périphérie), la tendance sera plutôt inverse. Et l'on comprend que le sens d'un vide ou d'une friche se retourne suivant sa localisation.

Mais qu'en est-il dans des territoires suburbains, où ce contraste entre les vides et les pleins a littéralement éclaté ?

Une seconde approche, que nous qualifierions de morphogénétique, consiste à se représenter la notion comme **une catégorie en mouvement**. L'attente ne caractérise plus un espace donné, elle le constitue. Elle n'est plus une caractéristique instituée, elle est une modalité constitutive de l'espace. L'hypothèse de départ est alors presque inverse : « Tout espace (urbain ou naturel) est en attente ». Et la nature des espaces ou leur typologie doivent alors être définies non plus en fonction de leur forme ou de leur affectation, mais en fonction du régime temporel de l'attente qui les caractérise.

Si l'on définit la notion d'attente comme la suspension d'un mouvement (en l'occurrence celui des dynamiques d'évolution du territoire), nous pouvons distinguer trois catégories d'espace, que nous qualifierons respectivement de primaires, secondaires et tertiaires ².

¹ P. Amphoux, "Trois attentes dans l'espace suburbain", *BrU Planning a Capital*, revue éditée par l'Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement (AATL) de la région de Bruxelles-Capitale et le Centre International pour la Ville, l'Architecture et le Paysage (CIVA), Bruxelles, Edition trilingue, fév.-mai 2007, no1, pp.29-31.

² Cette distinction reprend la nomenclature proposée par Gilles Clément dans son *Manifeste du Tiers Paysage*, Sujet/Objet, Paris, 2004. Le régime temporel (latent, stratégique ou tactique) que nous attribuons à ces trois types d'espace élargit et déplace, comme on va voir, le champ de leur définition mais permet d'y intégrer les significations naturalistes d'origine.

4. Les espaces primaires

Ce sont les espaces qui sont inscrits dans le temps long et imperceptible des cycles lents. La suspension des mouvements de construction / déconstruction / reconstruction y est perçue comme infinie... L'attente est en fait **latente** – un pur désir d'immuabilité : immuabilité de formes spatiales stabilisées, connues et reconnues ; illusion de la permanence d'un état d'urbanité ou de naturalité qui pourtant se transforme ; fondation de l'identité des lieux qui malgré tout se ressemblent – je veux dire dont l'image reste fidèle à elle-même.

Ces espaces, à force de représentations, sont entrés dans le **paysage** (au sens où leur inscription territoriale est aussi forte dans l'imaginaire que dans le territoire). Ils renvoient à des situations de climax en écologie naturelle, d'équilibre dynamique en écologie urbaine. Ce sont les quartiers constitués de la ville ancienne, les forêts primaires de la nature originelle, plus généralement les éléments les plus anciens de n'importe quel territoire, ceux qui existent de longue date et sont donc inscrits dans une mémoire collective.

Du point de vue de la conception, ce sont des **espaces de réserve**, biologiquement et/ou symboliquement. Réserves naturelles ou urbaines, on est tout naturellement porté à les protéger, à les "patrimonialiser", voire à les classer.

5. Les espaces secondaires

Ce sont des espaces qui sont inscrits dans le temps intermédiaire de transformations au contraire visibles et manifestes. La suspension des mouvements y est cette fois rigoureusement programmée. L'attente devient **stratégique** – un pur calcul de rentabilité, comptable et mesurable : rendement d'un investissement ou d'une opération ; durée d'un squat, d'un contrat d'usage ou de l'application d'un règlement ; délais de réalisation d'un ouvrage ou d'un aménagement... ³.

Ces espaces, à force de programmation, sont des territoires occupés, exploités ou gérés (ils sont conçus, dessinés, contrôlés, aménagés...), qui augmentent les densités ou les rendements en diminuant les qualités et qui tendent à combler toujours plus les parcelles encore libres de notre **environnement**. Ils renvoient à des situations de diminution de la diversité biologique en écologie naturelle, d'appauvrissement du potentiel des rencontres ou de dilution des formes territoriales en écologie urbaine. Esthétique de la disparition et dynamique entropique.

Du point de vue de la conception, on est aujourd'hui tenu d'inventer d'autres **motifs de densification** (cf. *infra*) pour en retourner les impacts destructeurs sur l'environnement ⁴.

6. Les espaces tertiaires

Ce sont enfin ceux qui sont inscrits dans le temps bref de transformations virtuelles et potentielles. La suspension des mouvements y est cette fois aléatoire, impossible d'en connaître la durée à l'avance. L'attente devient **tactique** – un pur plaisir de jeu et de hasard. Le temps virtuel peut s'actualiser mais le moment de cette actualisation est par principe incertain et surprenant : instabilité générative de lieux situés en marge de la ville, du quartier ou de l'espace programmé ; invention programmatique inédite sur un délaissé ; rencontre improbable entre des essences

³ Cette attente "stratégique" est le symbole d'une société de l'arrivée. Si la chose n'arrive pas, elle est proprement scandaleuse. Dans le territoire "naturel", les espaces qui font l'objet de ce genre d'attention sont les espaces agricoles, gérés ou exploités, ceux dont on attend un certain rendement.

⁴ Remarque. Après avoir été le symbole de la ville dégradée, il est vrai que la densité a tendance depuis peu à devenir le symbole de la ville durable, face aux dégradations pérennisées par l'étalement urbain. Mais ce retournement est néfaste et idéologique. Il n'y a pas de densité bonne ou mauvaise en soi. Tout dépend du contexte et il est urgent de motiver les indices en fonction de celui-ci, c'est-à-dire de travailler l'adéquation entre des formes de densification et des types de contexte, physiques ou sociaux.

végétales ou des pratiques inédites sur une friche abandonnée ⁵.

Ces espaces intermédiaires, à force de hasards, tendent à inventer de nouveaux *milieux*, de nouveaux modes de vie, de nouvelles formes d'espace public – entre deux. Ce sont les territoires refuges de la biodiversité des espèces en écologie naturelle, ceux de la rencontre et de l'invention d'interactions nouvelles en écologie urbaine. Espèces pionnières, sociabilités émergentes et cycles rapides. C'est dans l'épaisseur de ces limites que la dynamique d'évolution est la plus forte.

Du point de vue de la conception, c'est à la pérennité et à la continuité de ces *franges génératives* que nous devons désormais veiller.

7. Un modèle écologique de projection

Si le *suburbain* peut être défini, de manière heureuse et étymologique, comme "un territoire en attente d'urbanité", cette attente, on le voit, est un équilibre fragile entre trois modalités, entre lesquelles des continuités ou des ruptures peuvent s'établir. Entre ces trois dynamiques, s'esquisse **un modèle écologique de l'espace suburbain**.

Il s'agit d'abord d'un **modèle de représentation** de cet équilibre et des menaces qui pèsent sur chacun des types d'espace, lorsque l'un tend à disparaître ou à prendre le pas sur les deux autres. Par exemple, il y a deux types de "catastrophes" qui menacent les espaces primaires : des catastrophes naturelles ou politiques (un incendie, une crue, une guerre, un attentat ou une occupation sauvage, qui brutalement les ramènent à un statut de friche ou d'espace tertiaire) et des catastrophes anthropiques (la muséification, la "disneylandisation", la fonctionnalisation qui, insidieusement au contraire, les ramène au statut d'espace secondaire, strictement géré et programmé). Comme le montre Gilles Clément dans le champ de l'écologie naturelle, la propension du secondaire à empiéter sur le domaine du tertiaire est évidente ⁶. Et il faut souligner que ce mode de représentation des mouvements de balancier entre les uns et les autres est indépendant de l'échelle d'observation.

Mais il s'agit aussi d'un **modèle de projection** qui nous permet alors de formuler trois "attentes" à l'intention des concepteurs de l'espace suburbain :

1. que l'on prenne acte de la richesse des espaces tertiaires qui le structurent – que l'on préserve ou enrichisse les espaces intermédiaires, les franges, les limites épaisses dans lesquelles peuvent se développer les linéaments de sociabilités nouvelles (il s'agit sans doute des limites naturelles ou corridors écologiques, mais aussi de limites artificielles ou de passages interdits entre une zone industrielle et une zone d'habitat, entre un quartier pauvre et un quartier riche, entre un espace végétal et un espace bâti) ;
2. que l'on révèle la présence souvent oubliée des espaces primaires – celle des espaces de réserve qui, bien que souvent rares ou peu visibles en milieu suburbain, sont susceptibles de porter la valeur symbolique du territoire en mutation (il suffit parfois de ménager un arbre centenaire, un bâtiment ordinaire ou une simple trace de l'ambiance antérieure pour que le réaménagement ne fasse plus *tabula rasa* et intègre un minimum de mémoire ou de persistance) ;
3. que l'on invente des manières inédites de programmer les espaces secondaires pour **motiver** des processus de densification différenciés suivant les contextes, sans prétendre contrôler ou maîtriser intégralement ces espaces.

Cinq "motifs de densification", développés dans le cadre de l'élaboration d'un schéma directeur

⁵ Cette attente là nous fait redécouvrir le sens le plus profond que l'on peut prêter au mot. Attendre, en son sens majeur, c'est savoir **et** ne pas savoir ce que l'on attend. C'est par exemple ne pas savoir ce qui va arriver tout en sachant qu'il va arriver quelque chose.

⁶ Cf. G. Clément, *op.cit.*

intercommunal dans la région genevoise⁷, donneront pour conclure une idée du type d'attitude pragmatique auquel ce mode de réflexion peut conduire. D'un côté, ils renvoient respectivement à des modes d'urbanisation, des enjeux fonctionnels et des situations paysagères différenciés, de l'autre, ils permettent précisément, à plusieurs échelles de conception, de générer un équilibre entre espaces primaires, secondaires et tertiaires.

8. Motiver le projet territorial L'exemple du Schéma Directeur de Terre Sainte (Suisse)

Plus un territoire s'indifférencie et se fragmente sous la pression de "l'étalement urbain" (zones villas, équipements publics, voies rapides, centres commerciaux, centres sportifs), plus il importe de concevoir des formes diversifiées d'urbanisation permettant de préserver des espaces naturels, sans lesquels la qualité du paysage et l'identité de chaque lieu d'habitation disparaissent. Pour répondre à cette question, la notion de **motif de densification** est l'un des outils que nous développons à la fois sur le plan théorique et sur le plan pragmatique⁸.

Dans l'exemple qui suit, les motifs de l'île, de la dendrite, de l'espacement, de la fenêtre et de la clairière donnent un nom à **cinq formes de densification** contrastées, qui garantissent dans le temps un processus conjoint d'"urbanisation-et-naturation" et sont respectivement définies en fonction de trois types d'enjeux à négocier :

- le degré de densité souhaité (enjeu fonctionnel),
- les modes de vie attendus (enjeu social) et
- les caractéristiques paysagères du lieu même de l'opération (enjeu sensible) **(Illustration 1)**

De ces cinq motifs il faut préciser qu'ils correspondent à des caractères géomorphologiques ou topologiques que nous avons préalablement repérés par des analyses géographiques et paysagères classiques. Ce sont donc à la fois des formes existantes du territoire (au moins de manière latente) et des formes projetées de sa densification. Le projet territorial ou **le "projet de territoire" peut à ce titre être défini comme l'art d'en révéler ou d'en accentuer les motifs latents**. Du même coup, on comprend qu'il consiste à valoriser, dans chaque secteur, des espaces de réserve existants mais prêts à disparaître (espaces que nous avons qualifiés plus haut de primaires), à laisser des libertés d'usage et de mobilité sur leurs franges (espaces tertiaires), et à donner à chacun d'entre eux une forme singulière de mieux en mieux différenciée à mesure que le processus de densification est réalisé **(Illustrations 2-6)**.

A chaque motif enfin, sont attachés systématiquement :

- des images de référence (prises in situ ou dans d'autres contextes),

⁷ L'étude que nous avons développée pour mettre au point le Schéma Directeur de Terre Sainte (SDTS) peut être considérée comme un projet de gestion des espaces en attente dans un territoire suburbain de huit communes. Equipe URBS, *La frange, le bocage et l'urbanité*, Mandat d'études parallèles MEP Terre-Sainte, Coppet, Suisse, Projet lauréat, mai 2006, Mandat d'étude pour le *Schéma Directeur de Terre Sainte*, 2006-2008. L'équipe est composée de 3 bureaux *Tribu'architecture* (Christophe Gnaegi, Lausanne), *Contrepoint Projets urbains* (Pascal Amphoux, Lausanne), *Transport Plan* (Pierre-François Schmid, Sion) et un géographe Benoit Bieler.

⁸ Sur le plan théorique, la notion renvoie au double sens du mot : elle signifie à la fois une configuration spatiale ("le motif" au sens spatial et géométrique du terme) et un usage culturel ("la motivation" au sens social et symbolique). Ainsi définie, la notion de motif devient un **outil de description conjointe** d'un espace et d'un usage, d'une forme spatiale et d'une forme sociale, d'un lieu et d'un mode de vie. De l'échelle domestique à l'échelle territoriale, le motif désigne **la manière dont un usage se sédimente dans un espace**. Le recours à cette notion oblige donc le chercheur à penser conjointement ce que les outils d'analyse classique tendent toujours à séparer (par exemple l'analyse morphologique de l'architecture des bâtiments et l'analyse psycho-sociologique des modes d'habiter).

Sur le plan pragmatique, la notion de motif devient alors un **outil de gestion différenciée** des processus de densification à promouvoir pour requalifier certains territoires suburbains - un outil de référence pour gérer des projets ou des réglementations différenciés dans des territoires qui tendent à s'indifférencier (spatialement et socialement). De l'échelle territoriale à l'échelle domestique, le motif désigne **la manière dont un espace induit un usage**. Le recours à cette notion oblige donc le concepteur à penser conjointement ce que la pratique classique tend toujours à séparer (par exemple la forme qu'il propose et l'usage qu'il entend promouvoir, plus généralement le projet architectural et le projet social).

- des paroles habitantes révélant la perception au moins latente dudit motif et
- quatre propositions réglementaires qui touchent respectivement des règles d'alignement, de contiguïté, de hauteur et de densité : le motif de la fenêtre, promu dans des parties du territoire où un accroissement de densité est légitimé par la proximité d'une gare RER mais où la relation au paysage et aux vues lointaines est particulièrement précieuse, sera par exemple caractérisé par une exigence d'alignement sur rue sur au moins 50% de la parcelle, par l'autorisation d'y construire de manière contiguë alors que la chose est laissée libre dans le coteau, par une hauteur de bâtiment de rez + 2, et par un indice de 1.2 (*Illustration 6*).

Chacune de ces valeurs est évidemment ajustable dans un processus de conception négociée avec les communes. Les distinctions territoriales qui en résultent ne sont donc pas morphologiques mais morphogénétiques : ce n'est pas la forme urbaine qui détermine un **schéma directeur arrêté**, mais la dynamique d'urbanisation qui rend possible la représentation d'un **schéma de référence évolutif** (*Illustration 7*).